

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES**

**Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

N° 2023_062

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 21	Votants 27
Date de Convocation	15 septembre 2023		
Séance du	21 septembre 2023		
<p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire,</p> <p>Etaient présents : J.Ch. MORICONI – C. LEVY – H. BARBAROS – Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – F. PLUJA – A. BERNARD – A. LOPEZ – J.M. THOBOIS – P. DONOT – E. BREBION – D. CREN – V. GUILLEMIN – C. BALDO – P. MARECHAUX – M. MARTIN – J. BADIE – P. WADIH – A. BAUER – E. MARTIN</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : T. RENARD à H. BARBAROS – M. SANDRAS-MACH à A. CORDERO – F. PORTELLA à J.Ch. MORICONI – A. LE MOIGNE à C. LEVY – N. COLELLA à V. GUILLEMIN – G. CASAS à F. PLUJA</p> <p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Catherine LEVY</p>			

OBJET : Décisions Modificatives du budget principal de la commune 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

En section d'investissement :

De procéder aux modifications budgétaires suivantes, selon le détail suivant :

Opérations réelles :

Dépenses :

Opération 252 « Equipement courant 2022 » :

Article 21351	Fonction 317	-	6 000 €
---------------	--------------	---	---------

Opération 307 « Aménagement rue de Normandie » :

Article 2151	Fonction 845	-	64 000 €
--------------	--------------	---	----------

Opération 306 « Aménagement rue Méditerranée » :

Article 2033	Fonction 845	+	1 000 €
Article 2121	Fonction 845	+	10 000 €
Article 2188	Fonction 845	+	59 000 €

REÇU EN PREFECTURE

le 22/09/2023

Application agréée E-legaite.com

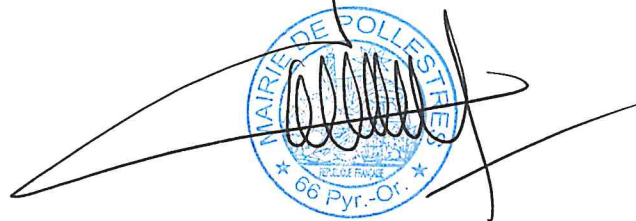
99_DE-066-216601443-20230921-OELIE_2023_

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** les décisions de Monsieur le Maire.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,
Jean-Charles MORICONI.



Mis en ligne le 22/09/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 22/09/2023

Application agréée E-legalite.com